

**AVIS DE PRESELECTION NATIONALE ET INTERNATIONALE
RESTREINTE EN VUE DE ETABLISSEMENT D'UNE SHORT-LIST
D'ENTREPRISES N°08/DGR/MHUV/2014**

Le Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, lance une présélection nationale et internationale restreinte pour la présélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises solidaires qualifiés, ayant les capacités requises pour **prendre en charge les études et/ou la réalisation des projets d'habitat intégré de quatre cent (400) logements à moins de deux mille (2000) logements avec leurs équipements d'accompagnement à travers le territoire national.**

Seules les entreprises ou groupements d'entreprises solidaires (nationaux, étrangers ou mixtes algéro-étrangers) possédant un certificat de qualification et de classification professionnelles en bâtiment comme activité principale, **catégorie quatre (04) ou plus**, ou équivalent pour les entreprises étrangères; ayant réalisé durant les cinq dernières années au moins un projet de deux cent (200) **logements d'un seul tenant** ou d'un cumul de quatre cent (400) logements ou bien un équipement public classé au minimum à la catégorie C et disposant d'une attestation délivrée par une banque du soumissionnaire attestant de sa solvabilité, datée de moins de trois (3) mois, peuvent retirer le cahier des charges auprès du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Direction Générale des Ressources (Sous-direction des Marchés), Adresse: sis au 135, Rue Didouche-Mourad - Alger; contre paiement des frais de reproduction, fixés à **2.000,00 DA**, non remboursables.

Les entreprises inscrites sur la première « short-list » relative aux études et/ou la réalisation d'ensemble d'habitats intégrés de 2 000 à 5 000 logements sont exclues de la dite participation.

Le cahier des charges devra être retiré par le soumissionnaire ou par son représentant dûment désigné, dans le cas d'un groupement, le cahier des charges doit être retiré par le mandataire ou son représentant dûment

désigné.

Les offres, accompagnées des pièces et documents en cours de validité, en langue française ou en arabe sont présentées selon les exigences de l'article 12 du cahier des charges.

Les offres seront contenues dans une enveloppe cachetée et fermée. Cette enveloppe sera mise dans une enveloppe extérieure anonyme, fermée et présentée comme suit :

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR
GENERAL DES RESSOURCES
MINISTERE DE L'HABITAT, DE
L'URBANISME ET DE LA VILLE
135, Rue Didouche-Mourad - Alger.
« A NE PAS OUVRIR »**

**AVIS DE PRESELECTION NATIONALE
ET INTERNATIONALE RESTREINTE EN
VUE DE L'ETABLISSEMENT DE LA
SHORT-LIST D'ENTREPRISES
N° 08/DGR /MHUV/2014.**

**« Pour études et/ou réalisation des
projets d'habitat intégrés de 400 à moins
de 2000 logements avec leurs
équipements d'accompagnement à travers
le territoire national ».**

La date de dépôt des offres est fixée au **trentième (30^{ème})** jour au plus tard **13 heures**, à compter de la date de la première parution de l'avis de présélection nationale et internationale restreinte dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date de dépôt des offres sera différée au jour ouvrable suivant au plus tard à **13H00**.

L'ouverture des plis est prévue le même jour de dépôt des offres à **14 heures**. Les soumissionnaires sont invités à y assister.